

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JANVIER 2020



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Le vingt janvier deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 14 janvier 2020, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Catherine TERRAZ, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Josiane CURT, Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Alain MOCELLIN, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés :

Nathalie LAISSUS qui a donné pouvoir à Muriel THÉATE
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEUX
Esman ERGUL qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET

Était absent :
Mustapha MARJI

Le quorum étant atteint (27 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019 LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

1° Installation d'un nouveau conseiller municipal

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Monsieur Yves DUJOL a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal et de sa fonction d'adjoint au préfet de la Savoie.

Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller

municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il y a lieu d'installer sans formalisme particulier monsieur Alain MOCELLIN.

Il convient uniquement de consigner l'installation de monsieur Alain MOCELLIN au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Je vous demande de prendre acte de l'installation officielle de monsieur Alain MOCELLIN.

2° Présentation de l'association LA ZOFATE

3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 8 janvier 2020, création de tarifs temporaires (2 gratuits) de mise à disposition des salles municipales, demandes émanant des partis politiques dans le cadre des élections municipales.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DES DÉPENSES IMPRÉVUES SUR LE BUDGET 2019 DE LA VILLE

Conformément aux articles L.2322-1 du code général des collectivités territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire qui doit rendre compte au conseil municipal, de l'emploi de ce crédit avec pièces justificatives annexées.

Le maire explique que, suivant le certificat administratif du 9 décembre 2019, un virement de 200 € a débité le chapitre 022 << dépenses imprévues de fonctionnement >> du budget principal et a crédité le compte 4541 – action prévention sanitaire pour 200 € et ce, afin de faire face à un paiement exceptionnel pour une facture pour des travaux exécutés d'office ordonnés par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2019.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR À L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Face à une réglementation complexe et en constante évolution en matière d'assurance chômage, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a mis en place un service de calcul des allocations de retour à l'emploi afin d'apporter un appui juridique et technique à destination des collectivités et établissements publics affiliés.

La commune adhère à cette prestation facultative du centre de gestion depuis de nombreuses années.

Une nouvelle convention est signée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

4° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

L'équipe du SPAD Service Présence Aide à Domicile, remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de Maistre à l'occasion du Festival « sur le fil » des 29 et 30 novembre dernier.

L'amicale du personnel de la ville d'Albertville et du CCAS remercie la municipalité pour les subventions accordées.

La ville d'Ugine remercie la municipalité pour le prêt de grille d'exposition à l'occasion du

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 10 FÉVRIER 2020 À 18H00**

DÉLIBÉRATIONS

1-1-1 Démission de monsieur Yves DUJOL – Réduction à huit du nombre d’adjoints

Suite à la démission de M. Yves DUJOL de son mandat de conseiller municipal et de sa fonction d’adjoint, réduction à huit du nombre d’adjoint.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Société d'économie mixte de construction et de rénovation des 4 vallées (SEM4V) – Désignation

Suite à la démission de monsieur Yves DUJOL, désignation de monsieur Jean-François BRUGNON afin de représenter la commune d’Albertville au conseil d’administration de la Société d’économie mixte de construction et de rénovation des 4 vallées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-3 SPL OSER – Désignation

Suite à la démission de monsieur Yves DUJOL, désignation de monsieur le maire comme représentant de la commune aux assemblées générales de la SPL d’efficacité énergétique ainsi qu’à l’assemblée spéciale, et de l’autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-1 Convention de mise à disposition et de servitude ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation avenue des chasseurs alpins sur la parcelle communale AX 203

Approbation de l’instauration d’une mise à disposition et d’une servitude de passage au profit d’ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AX 203 sise 23 avenue des chasseurs alpins.

Approbation des termes des conventions à intervenir avec ENEDIS et autorisation au maire ou à défaut à un adjoint ayant délégation à signer lesdites conventions de mise à disposition et de servitude de passage, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Forêt communale – Création d’une piste forestière et de 3 places de dépôt de bois en forêt communale d’Albertville

Approbation de l’avant-projet dressé par l’Office National des Forêts et sollicitation de son concours technique

Adoption du plan de financement

Financeurs	Taux de subvention validé par le financeur	Montant en € (taux * montant total HT)
Union Européenne (FEADER)	30%	10 362,24
Etat	15%	5 181,12
Conseil régional (PSADER)		
Conseil général	15%	5 181,12
Montant total des aides publiques sollicitées		20 724,48
Autofinancement	40%	14 615,52
Autre financeur privé : _____		
Total des financements privés		14,615,52
Total aides publiques + financements privés (= montant total HT)	100 %	35 340,00

Engagement à entretenir en bon état d'entretien les ouvrages qui seront subventionnés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-1 Convention avec l'Arlysère pour l'implantation de totems du réseau de transport urbain

Suite à l'acquisition par la communauté d'agglomération de l'ensemble des totems du réseau de transport urbain, approbation de la convention de partenariat qui définit les rôles et responsabilités de chacune des parties pour l'implantation, le financement et l'entretien des totems positionnés sur la commune :

- le choix d'implantation est défini en accord entre les deux collectivités ;
- les équipements, totems et tiges de scellement, sont acquis par l'Arlysère et mis gracieusement à disposition de la commune ;
- la commune assure à sa charge la mise en place opérationnelle de l'équipement ;
- la maintenance et l'entretien des totems incombent à l'Arlysère.

Autorisation au maire ou à un adjoint ayant délégation à signer la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} février 2020 :

- création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service enfance suite à la réussite au concours externe d'un agent actuellement en fonction.

A compter du 1^{er} mars 2020 :

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du service police municipale pour pourvoir un emploi d'Agent de Surveillance des Voies Publiques (ASVP).

Les crédits correspondant aux mesures évoquées sont inscrits au budget.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Débat d'orientation budgétaire 2020 – Ville

Présentation d'un rapport sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire qui permet à l'assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale et préfigurant les grandes priorités qui seront reprises dans le projet de budget primitif 2020.

**SUIT UN LARGE DÉBAT.
CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION, LE DEBAT EST CLOS SANS VOTE**

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H15